Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes

Rapport d'activité 2020

CAVIMAC
Le régime social des cultes

Sécurité sociale

page 4
LE MOT DU DIRECTEUR

page 6
PANORAMA 2020

page 10
CHIFFRES CLÉS 2020

page 12
FOCUS COVID-19

page 14
CONSEIL D'ADMINISTRATION

page 16
PRÉSENTATION
DE LA CAVIMAC

page 18
COMMISSIONS

page 20
ORGANIGRAMME
DE LA CAVIMAC

page 39
Annexes
DONNÉES
DÉMOGRAPHIQUES

Partie 1

La relation avec nos bénéficiaires

page 24 L'AFFILIATION

page 24 LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS

page 25 LES PRESTATIONS MALADIE

page 26 LES PRESTATIONS RETRAITE

page 27 LE SERVICE MÉDICAL

page 28 L'ACTION SOCIALE

Partie 2

Organisation et responsabilités sociales

page 32 LES RESSOURCES HUMAINES

page 32 LA GESTION JURIDIQUE, LE CONTRÔLE DE GESTION ET LES MARCHÉS PUBLICS

page 33 LE SYSTÈME D'INFORMATION

page 34 LES SERVICES GÉNÉRAUX

page 34 LA COMMUNICATION

page 35 LE CONTRÔLE INTERNE ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

page 36 LA DIRECTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le mot du Directeur de la Cavimac

Laurent Varnier

« Depuis sa création, la Cavimac démontre son importance dans la sphère de l'Institution de la Sécurité sociale et réaffirme son rôle essentiel au coeur de la protection sociale des cultes. »

L'année 2020 tant mouvementée pour l'ensemble de la planète a obligé la Cavimac à s'organiser de manière idiosyncratique afin d'apporter des réponses rapides pour assurer sa continuité de service.

Ainsi les équipes de la Cavimac se sont organisées en un temps record. Elles ont été équipées au niveau informatique, afin de permettre une continuité de l'activité. De surcroît, de nouvelles actions ont été mises en place, notamment au niveau de l'action sociale, pour apporter des réponses adaptées aux demandes des collectivités religieuses.

La Cavimac s'est adaptée à la situation aussi vite que cela a été possible de le faire. Je remercie ici l'ensemble du personnel de la Cavimac qui a permis par ses efforts ce maintien de service sans faille au regard de cet évènement. Dès lors des actions, quant au paiement des retraites, des facilités de cotisation, des dispositions en matière du risque maladie et une dynamisation de l'action sanitaire et sociale, ont été effectuées.

Toutes ces actions ont pu être menées grâce au précédent Directeur que je remercie et avec le soutien et la confiance du Président et de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Vous pourrez apprécier dans ce rapport d'activité les faits marquants 2020 qui ont animé les équipes de la Cavimac. L'ensemble de leurs actions ont permis de vous accompagner en matière de protection sociale. Cette crise sanitaire n'a cependant pas empêché la Cavimac de fonctionner, de développer des projets et d'atteindre l'essentiel de ses objectifs, en particulier ceux qui étaient définis en matière de service aux assurés. Je pense, entre autres, à la mise en œuvre du virement des indemnités journalières, par exemple.

Depuis sa création, la Cavimac démontre son importance dans la sphère de l'Institution de la Sécurité sociale et réaffirme son rôle essentiel au cœur de la protection sociale des cultes. La Cavimac évolue, se transforme et poursuit sa route. Nous utiliserons les modifications imposées en 2020 pour en retirer de nouvelles actions positives en 2021 par la mise en place de nouveaux projets pour ses assurés, mais cela fera partie d'un autre rapport...

Panorama 2020

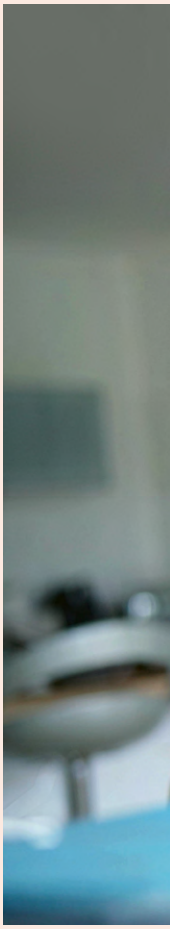

Déclaration Sociale Nominative

La Cavimac propose à ses collectivités un avantage unique dans la sphère de la protection sociale : assurer la bonne production de leur DSN. Pour ce faire, des échanges constants ont été engagés avec les collectivités afin de faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle formalité déclarative nécessaire à la validation des données sociales (carrière des assurés). Toujours soucieuses d'accompagner au mieux les responsables de collectivités sur les modalités techniques, **les équipes de la Cavimac ont proposé plusieurs webinaires** dont les supports écrits et vidéos (YouTube) sont consultables sur le site internet de l'organisme.

Les indemnités journalières gérées à la Cavimac

Depuis le **1er juillet 2020** la Cavimac assure le paiement des Prestations en Espèces en versant des Indemnités Journalières maladie, maternité, paternité et adoption aux Ministres du culte.

Accompagner nos assurés dans la crise sanitaire

Pour répondre au mieux aux conséquences de la crise sanitaire ayant durement impacté la sphère cultuelle, deux actions spécifiques ont été mises en place :

· **un octroi de reports des échéances et un délai de paiement** à toutes les collectivités religieuses en ayant fait la demande ;

· **un accompagnement financier en action sociale pour les collectivités** en forte précarité économique.

En 2020, la Commission d'Action Sanitaire et Sociale en lien avec le service recouvrement et les équipes de la Cavimac auront encore une fois démontré leur grande réactivité face aux difficultés rencontrées par les collectivités religieuses.

Le télétravail

Un télétravail exceptionnel a été mis en place en un temps record pour assurer l'affiliation, les prestations maladie et vieillesse et le recouvrement. Ce dernier a été suivi d'une nouvelle organisation du travail en distanciel et un suivi dédié a été effectué par les managers au niveau de leurs équipes.

Intégration de la Cavimac sur les réseaux sociaux

LinkedIn, Facebook et YouTube sont désormais des outils utilisés pour **entrer en contact avec nos bénéficiaires et nos futurs candidats dans le cadre des recrutements**. Alors n'hésitez plus, suivez-nous ! Vous retrouverez les dernières actualités de l'organisme.

Mise en œuvre du Répertoire de Gestion des Carrières Unique

Il s'agit d'un **nouveau référentiel qui recense l'ensemble des périodes validées par les différents régimes de base et complémentaire dont ont relevé les assurés au cours de leur carrière**. La connaissance de cette nouvelle base de données par les régimes permettra de faciliter et d'accélérer le processus de liquidation des pensions. La Cavimac, est le deuxième régime en France à intégrer le RGCU. La Cavimac démontre à nouveau son rôle de catalyseur pour appliquer les politiques publiques et ainsi rester à la pointe des innovations publiques.

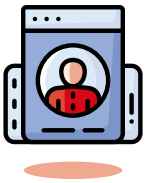

Contribution au dispositif de « contact tracing »

Compte tenu de la situation sanitaire, et afin de permettre l'identification des chaînes de contamination COVID-19, **le service Maladie de la Cavimac répond, depuis le 11 mai 2020, aux demandes formulées par les plates-formes TRACING COVID-19**. L'objectif est de fournir en moins de 24 heures les coordonnées téléphoniques des assurés enregistrés comme « cas contact ».

Ces échanges s'opèrent 7 jours sur 7 de 8h à 20h.

Chiffres clés 2020

Maladie

3 jours

Délai moyen de traitement des feuilles de soins électroniques (FSE)

Recouvrement

88 %

des collectivités déclarent et payent en ligne leurs cotisations sociales

Retraite

64,20 %

Taux de retraites de base versées sans délai

Affiliation

100 %

des nouvelles associations cultuelles ont bénéficié d'un entretien personnalisé

Action sociale

119

collectivités en difficulté économique ont bénéficié d'un accompagnement

Prévention

65 %

Taux de couverture vaccinale contre la grippe

Suivi dossier

81,23 %

Taux de mises à jour administratives

Site internet

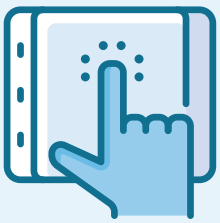

7 400

visites mensuelles en moyenne, soit plus de 88 800 visites en 2020

Comment la Cavimac s'est adaptée à la crise sanitaire ?

Durant l'année 2020 et face à la crise sanitaire qui a frappé le monde, la Cavimac a dû mettre en place différentes actions pour s'adapter aux contraintes imposées par la montée du virus Covid-19 et ainsi continuer à assurer un bon suivi avec ses collectivités religieuses et ses assurés.

Les services ont donc dû appliquer certains protocoles et mener des actions particulières durant cette crise, afin de pouvoir continuer à travailler et garder le contact avec les assurés.

– Ressources Humaines

Au sein du service des Ressources Humaines, il y a eu plusieurs envois de **mails d'information concernant l'évolution de la crise sanitaire et les moyens de prévention** tels que : le port du masque obligatoire, les dépistages gratuits, la mise à disposition d'un numéro vert, ainsi que les informations concernant les annonces gouvernementales.

Ce suivi d'information a donc permis aux équipes de rester informées sur les dernières actualités liées au Covid-19.

Suites aux annonces gouvernementales, la Cavimac a rapidement mis en place le **télétravail à temps partiel** afin de protéger la santé de ses collaborateurs et de permettre de poursuivre l'activité à distance.

Un **aménagement des horaires**, sur site uniquement, a également été mis en place afin de permettre aux collaborateurs venant travailler dans les locaux de mieux organiser le retour à domicile, durant le couvre-feu.

Pour le bien-être des collaborateurs et pour lutter contre les effets de l'isolement liés à la crise sanitaire et aux périodes de confinements, les Ressources Humaines ont mis en place des **ateliers de bien-être et de sophrologie** à la disposition de tous les collaborateurs, en collaboration avec des spécialistes.

– Services généraux

Les services généraux se sont assurés de la bonne **distribution de masques, de gels hydroalcooliques et de désinfectants** spécial Coronavirus à tous les collaborateurs.

Pour la sécurité des collaborateurs travaillant en open space (espace de travail collectif sans cloisons), l'installation des **pléxiglas de protection** a été faite par le service.

Afin de faire respecter les gestes barrières, l'équipe des services généraux a également installé de la **signalisation au sol** pour marquer les distanciations de sécurité dans les parties communes. Un affichage de **visuels de prévention** a également été fait dans les locaux de la Cavimac.

– Service informatique et maîtrise d'ouvrage

En collaboration avec les Ressources Humaines, **le service informatique a pris en charge l'installation du télétravail** avec l'ouverture des accès aux utilisateurs depuis l'extérieur en installant un client VPN et un logiciel de prise de main à distance.

En complément de cette solution, des **ordinateurs portables, écrans, claviers, micros et casques ont été mis à la disposition des collaborateurs** pour la bonne gestion de leur travail.

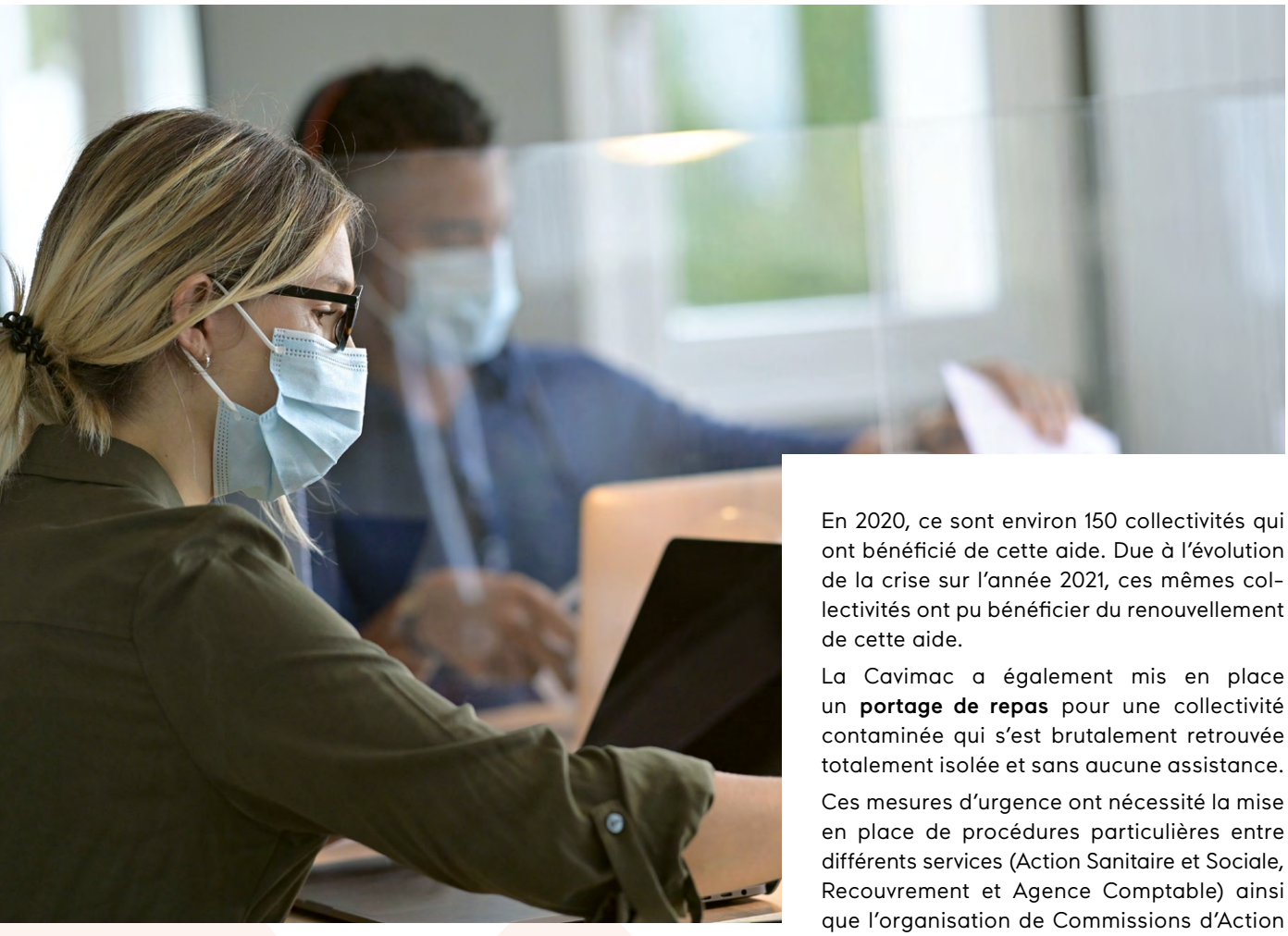

– Services affiliation et recouvrement

Dès le début de la crise sanitaire, la Cavimac a veillé à proposer aux collectivités rencontrant des difficultés financières, différents dispositifs d'aide. Selon les situations, ces dispositifs ont consisté en un **report partiel ou total du paiement des cotisations**, avec la **mise en place d'un échéancier**, voire en une **prise en charge, au titre de l'Action Sociale, d'une partie des cotisations dues**. Ainsi, 108 collectivités ont pu bénéficier de ce report de paiement de cotisations.

– Action sociale et Forfait soin infirmiers

L'Action Sociale a largement été mise à contribution principalement par l'**aide au paiement des cotisations**, pour les collectivités qui se sont retrouvées en difficulté financière en raison de la diminution quasi complète de leurs ressources habituelles (cérémonies suspendues, fermeture des hôtelleries, annulation des rassemblements, arrêt des activités artisanales...).

En 2020, ce sont environ 150 collectivités qui ont bénéficié de cette aide. Due à l'évolution de la crise sur l'année 2021, ces mêmes collectivités ont pu bénéficier du renouvellement de cette aide.

La Cavimac a également mis en place un **portage de repas** pour une collectivité contaminée qui s'est brutalement retrouvée totalement isolée et sans aucune assistance.

Ces mesures d'urgence ont nécessité la mise en place de procédures particulières entre différents services (Action Sanitaire et Sociale, Recouvrement et Agence Comptable) ainsi que l'organisation de Commissions d'Action Sanitaire et Sociale spécifiques.

– Service médical

Le budget prévention a permis de prendre en charge les tests et autres examens de laboratoire en lien avec le Covid-19 pour le régime particulier.

– Actions complémentaires

En complément des actions mis en place au sein de la Cavimac, d'autres actions en collaboration avec le régime général, ont été lancées, telle que la **distribution de masques pour les publics précaires** ne pouvant pas se procurer des masques en quantité suffisante.

Un **dispositif de contact tracing** est mis en place pour les personnes ayant été en contact avec une personne ayant contracté le virus du Covid-19 (cas contact), afin d'assurer un suivi de leur isolement.

Depuis la fin d'année 2020, la Cavimac et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie préparent la **campagne de vaccination contre la Covid-19 auprès de ses assurés**.

Conseil d'administration au 1er janvier 2020

PRÉSIDENT
Père Michel ESPOSITO

VICE-PRÉSIDENTE
Sœur Béatrice MOREL

AU TITRE DU CULTE ADVENTISTE

TITULAIRE Monsieur Philippe AUROUZE
SUPPLÉANT *Monsieur Joël KICHENAMA*

AU TITRE DU CULTE ANGLICAN

TITULAIRE Révérend Dale HANSON
SUPPLÉANTE *Chanoine Deborah FLACH*

AU TITRE DU CULTE BOUDDHISTE

TITULAIRE Sœur Marie-Stella BOUSSEMART
SUPPLÉANT *Lama Droupgyu WANGMO*

AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE

TITULAIRES
Sœur Elisabeth AULIAC
Père François CLÉRET
Père Antoine COUSIN
Sœur Gisèle CUNEGO
Sœur Chantal DUCHESNE
Père Gérard DUMOULIN
Père Michel ESPOSITO
Père François GUILLAUMIN
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Monique MAGE
Père Achille MESTRE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Béatrice MOREL
Monseigneur Denis MOUTEL
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS
Sœur Aubierge AMOUSSOU
Sœur Anne-Julie HOLUB
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Dominique RAYMOND
Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Monseigneur Olivier RIBADEAU-DUMAS

AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE

TITULAIRES Pasteur Arnaud LA MONICA
Pasteur Ernest STRUPLER

SUPPLÉANTS *Pasteur Marc DEROEUX*
Pasteur Salomé KUHM

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

TITULAIRE Monsieur Abbas CADJEE

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

TITULAIRE Père Dimitrios PLOUMIS
SUPPLÉANT *Père Michel SELINIOTAKIS*

AU TITRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH

TITULAIRE Monsieur Emmanuel DURAND
SUPPLÉANT *Monsieur Nicolas PHILIPPE*

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

TITULAIRES Monsieur Jean DOUSSAL
Madame Christiane PAURD

SUPPLÉANTS *Monsieur François HUBERT*
Madame Isabelle SAINTOT

Conseil d'administration au 1er décembre 2020

PRÉSIDENT
Père Michel ESPOSITO

VICE-PRÉSIDENTE
Sœur Béatrice MOREL

AU TITRE DU CULTE ADVENTISTE

TITULAIRE Monsieur Philippe AUROUZE
SUPPLÉANT *Monsieur Joël KICHENAMA*

AU TITRE DU CULTE ANGLICAN

TITULAIRE En cours de nomination
SUPPLÉANTE *Chanoine Deborah FLACH*

AU TITRE DU CULTE BOUDDHISTE

TITULAIRE Sœur Marie-Stella BOUSSEMART
SUPPLÉANT *Lama Droupgyu WANGMO*

AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE

TITULAIRES
Sœur Elisabeth AULIAC
Père François CLÉRET
Père Antoine COUSIN
Sœur Gisèle CUNEGO
Sœur Chantal DUCHESNE
Père Gérard DUMOULIN
Père Michel ESPOSITO
Père François GUILLAUMIN
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Monique MAGE
Père Achille MESTRE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Béatrice MOREL
Monseigneur Denis MOUTEL
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS
Sœur Aubierge AMOUSSOU
Sœur Anne-Julie HOLUB
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Dominique RAYMOND
Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Monseigneur Olivier RIBADEAU-DUMAS

AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE

TITULAIRES Pasteur Arnaud LA MONICA
Pasteur Ernest STRUPLER

SUPPLÉANTS *Pasteur Marc DEROEUX*
Pasteur Salomé KUHM

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

TITULAIRE Monsieur Abbas CADJEE

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

TITULAIRE Monseigneur Emmanuel ADAMAKIS
SUPPLÉANT *Père Michel SELINIOTAKIS*

AU TITRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH

TITULAIRE Monsieur Emmanuel DURAND
SUPPLÉANT *Monsieur Nicolas PHILIPPE*

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

TITULAIRES Monsieur Jean DOUSSAL
Madame Christiane PAURD

SUPPLÉANTS *Monsieur François HUBERT*
Madame Isabelle SAINTOT

La Cavimac : plus de 40 ans d'expertise dans le domaine de la protection sociale des cultes !

La construction de la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité Maladie des Cultes (Cavimac) s'est effectuée en plusieurs étapes. C'est un organisme de sécurité sociale intégré au Régime Général avec une mission spécifique. De ce fait, **la Cavimac est l'interlocuteur unique pour le monde cultuel**.

C'est à partir de 1975 que des discussions vont s'ouvrir pour intégrer les membres des cultes au Régime Général. Ces dernières ont abouti à la loi du 2 janvier 1978.

Ensuite une succession d'ajustements donneront naissance à la Cavimac par la loi du 27 juillet 1999 (impliquant la fusion de deux organismes de sécurité sociale : la Camavic et la Camac créées en juillet 1979 pour gérer respectivement les risques maladie et retraite).

La Cavimac est un régime totalement intégré au régime Général des salariés tant du point de vue financier que du point de vue des droits ouverts en maladie, maternité, invalidité, indemnités journalières, vieillesse et veuvage. Ce système intégré est un atout pour nos assurés et nos retraités car ils disposent en un seul organisme d'une Urssaf, d'une Cpam et d'une Carsat. La Cavimac est un organisme qui facilite les démarches de ses assurés.

À l'origine, essentiellement composée par des ministres du culte catholique, la Cavimac est devenue en une quarantaine d'années le régime social unique des cultes en France. Elle est située sur un site unique à Montreuil en Île-De-France et couvre les départements métropolitains et ultra-marins.

C'est aujourd'hui le seul organisme de Sécurité sociale qui détient une expertise du monde cultuel d'un point de vue social sur tous le territoire français. De ce fait, la Cavimac est un organisme central pour le monde cultuel en matière d'affiliation, de recouvrement, d'assurance maladie et d'assurance vieillesse. La Cavimac assure également la gestion d'un fonds d'action sanitaire et sociale et pilote des actions de prévention destinées à sa population cultuelle.

Fort de cette expertise pluridisciplinaire, d'autres cultes ont rejoint la Cavimac : anglicans, arméniens, bouddhistes, hindouistes, musulmans, orthodoxes, protestants, évangéliques et témoins de Jéhovah. Cette diversité se retrouve également au sein de son Conseil d'Administration.

Une gouvernance dans le dialogue et la concertation

– Le Conseil d'Administration

Le CA de la Cavimac est composé de **27 administrateurs élus pour 4 ans – mandat 2019-2023**. Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et contrôle l'activité de l'organisme, en vote les budgets et en approuve les comptes.

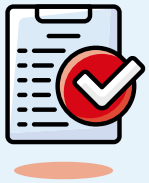

Les travaux du CA en 2020 :

- Nomination du nouveau Directeur
- Nomination du nouveau Directeur Comptable et Financier
- Mise en place des Indemnités Journalières maladie au 1er juillet 2020
- Dispositif 100% santé

Les travaux du Bureau du CA en 2020 :

- Mise en place d'un bureau spécial recrutement Directeur/Directrice
- Validation de nouvelles actions de prévention

– Le Directeur

Le Directeur assure le fonctionnement de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'Administration. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration. Il a seule autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail des services. Il prend seul toute décision à caractère individuel ou collectif que comporte la gestion du personnel. Il représente la Cavimac dans tous les actes de la vie civile et en justice.

– Les commissions

Au nombre de 8, les commissions animent et valident des actions en lien à leurs compétences. Elles sont composés d'administrateurs et sont spécialisées dans les domaines suivants :

→ Commission des marchés publics
→ Commission des pénalités financières
→ Commission de recours amiable
→ Commission de l'Action Sanitaire et Sociale
→ Commission de répartition des cotisations
→ Commission d'Affiliation
→ Commission du Forfait Soin Infirmier
→ Commission des relations Cavimac / Mutuelle Saint-Martin

Une nouvelle instance de pilotage interne a été mise en place, le « Comité Stratégique de pilotage de la Cavimac », composé :

→ Directeur
→ Directeur adjoint
→ Directeur comptable et financier
→ Médecin Conseil

– Les tutelles

La Cavimac a deux ministères de tutelle : le Ministère chargé de la Sécurité sociale et le Ministère en charge du budget. Néanmoins une de ses particularités pour un organisme de Sécurité sociale est son contact avec le Ministère de l'Intérieur notamment dans le cadre d'une commission consultative.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté Égalité Fraternité

Commissions au 1er janvier 2020

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de **8 commissions**, constituées d'administrateurs. Les administrateurs ont voix délibératives auxquelles ils délèguent les domaines suivants :

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

MEMBRES
Père François CLERET
Pasteur Arnaud LA MONICA
Père Dimitrios PLOUMIS

COMMISSION DES MARCHÉS

PRÉSIDENT
Pasteur Arnaud LA MONICA

MEMBRES
Père Gérard DUMOULIN
Monsieur François HUBERT
Sœur Agnès LOMBARD
Monsieur Nicolas PHILIPPE

COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

PRÉSIDENT
Pasteur Charles HONORE

MEMBRES
Père François CLERET
Pasteur Arnaud LA MONICA
Père Dimitrios PLOUMIS

COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

PRÉSIDENT
Père Antoine COUSIN

MEMBRES
Sœur Gisèle CUNEGO
Révérend Dale HANSON
Madame Salomé KUHM
Sœur Agnès LOMBARD

SUPPLÉANTES
Sœur Gisèle CUNEGO
Madame Colette THOMAS

COMMISSION D'AFFILIATION

PRÉSIDENT
Pasteur Ernest STRUPLER

MEMBRES
Sœur Marie-Stella BOUSSEMART
Monsieur Abbas CADJEE
Sœur Chantal DUCHESNE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS
Sœur Aubierge AMOUSSOU
Père Michel SELINIOTAKIS

COMMISSION DE RÉPARTITION DES COTISATIONS – INTRA-CULTE CATHOLIQUE

PRÉSIDENT
Père Gérard DUMOULIN

MEMBRES
Sœur Gisèle CUNEGO
Père François GUILLAUMIN
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL

SUPPLÉANTE
Sœur Dominique RAYMOND

COMMISSION DU FORFAIT SOINS INFIRMIERS

PRÉSIDENTE
Sœur Gisèle CUNEGO

MEMBRES
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Anne-Julie HOLUB
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTE
Sœur Elisabeth AULIAC

COMMISSION DES RELATIONS CAVIMAC/MUTUELLE SAINT MARTIN

MEMBRES
Père Jean-Christophe MEYER
Père Pierre-Yves PECQUEUX

SUPPLÉANT
Père Achille MESTRE

Commissions au 1er décembre 2020

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de **8 commissions**, constituées d'administrateurs. Les administrateurs ont voix délibératives auxquelles ils délèguent les domaines suivants :

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

MEMBRES
Père François CLERET
Pasteur Arnaud LA MONICA
Monseigneur Emmanuel ADAMAKIS

COMMISSION DES MARCHÉS

PRÉSIDENT
Pasteur Arnaud LA MONICA

MEMBRES
Père Gérard DUMOULIN
Monsieur François HUBERT
Sœur Agnès LOMBARD
Monsieur Nicolas PHILIPPE

COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

MEMBRES
Père François CLERET
Pasteur Arnaud LA MONICA
Monseigneur Emmanuel ADAMAKIS

COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

PRÉSIDENT
Père Antoine COUSIN

MEMBRES
Sœur Gisèle CUNEGO
Madame Salomé KUHM
Sœur Agnès LOMBARD

SUPPLÉANTS
Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Monseigneur Olivier RIBADEAU DUMAS

COMMISSION D'AFFILIATION

PRÉSIDENT
Pasteur Ernest STRUPLER

MEMBRES
Sœur Marie-Stella BOUSSEMART
Monsieur Abbas CADJEE
Sœur Chantal DUCHESNE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS
Sœur Aubierge AMOUSSOU
Père Michel SELINIOTAKIS

COMMISSION DE RÉPARTITION DES COTISATIONS – INTRA-CULTE CATHOLIQUE

PRÉSIDENT
Père Gérard DUMOULIN

MEMBRES
Sœur Gisèle CUNEGO
Père François GUILLAUMIN
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL

SUPPLÉANTE
Sœur Dominique RAYMOND

COMMISSION DU FORFAIT SOINS INFIRMIERS

PRÉSIDENTE
Sœur Gisèle CUNEGO

MEMBRES
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Anne-Julie HOLUB
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTE
Sœur Elisabeth AULIAC

COMMISSION DES RELATIONS CAVIMAC/MUTUELLE SAINT MARTIN

MEMBRES
Père Jean-Christophe MEYER
Père Pierre-Yves PECQUEUX

SUPPLÉANT
Père Achille MESTRE

Organigramme de la Cavimac

DIRECTION

DIRECTION DES RESSOURCES, DE L'AFFILIATION ET DU RECOUVREMENT

- Assistante de Direction
- Directrice des Ressources humaines
- Service Communication
- Services généraux
- Service des Prestations extralégales
- Directeur Affiliation/Recouvrement
  - Service Affiliation
  - –
  - Service Recouvrement
- Directrice Informatique et Maîtrise d'ouvrage
  - Support Commun aux métiers
  - –
  - Service informatique
  - → Service Informatique Étude et Données
  - → Service Informatique Logistique et Infrastructure

DIRECTION DES PRESTATIONS, DU CONTRÔLE ET DU JURIDIQUE

- Contrôle interne & Lutte contre la fraude
  - Responsable d'unité
- Responsable du Contrôle de gestion et des Marchés publics
- Service juridique
- Service Prestations maladie
  - Pôle Production
  - –
  - Pôle Relations extérieures
  - –
  - Standard
- Service Prestations vieillesse
  - Pôle Retraite
  - –
  - Pôle Carrière

DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Fondée de pouvoir

SERVICE MÉDICAL

Service médical

Pôle prévention

–

Pôle CPR2A

Partie 1

La relation avec nos bénéficiaires

page 24 L'AFFILIATION

page 24 LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS

page 25 LES PRESTATIONS MALADIE

page 26 LES PRESTATIONS RETRAITE

page 27 LE SERVICE MÉDICAL

page 28 L'ACTION SOCIALE

L'affiliation

L'affiliation est le point d'entrée pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations sociales. Plus que jamais **le service Affiliation a tenu à gérer les dossiers de ses assurés dans des délais rapides** et cela malgré la crise sanitaire.

De plus, en 2020, le service Affiliation a continué son action d'amélioration de son système d'information.

Chiffres clés

100 %

le taux d'entretiens personnalisés*

* concerne les nouvelles collectivités adhérentes comptant au moins un assuré cotisant

10,57 jours

le délai moyen de traitement des demandes d'affiliation

Le recouvrement des cotisations

Le recouvrement des cotisations est effectué via l'applicatif national des Urssaf intégrant les spécificités du régime social des cultes. La particularité de la Cavimac est d'avoir construit de nombreux liens avec l'ensemble des processus de la caisse. Ainsi, le processus recouvrement est intégré avec l'Affiliation, la Retraite et l'Action Sociale.

En 2020, la Cavimac a proposé de gérer, pour le compte des collectivités cultuelles, la Déclaration Sociale Nominative. C'est une première pour un organisme de Sécurité sociale, démontrant encore sa proximité et sa qualité de service. **Des webinaires ont permis de répondre aux questions émanant des collectivités**, sachant que des actions d'adaptation restent à poursuivre en 2021.

Chiffre clé

98,96 %

le taux de recouvrement des cotisations

Les prestations maladie

Mise en place des Indemnités Journalières maladie, maternité, paternité et adoption depuis le 1er juillet 2020 aux Ministres du culte

Le montant des prestations en espèces versées en 2020 est de **35 K€ net** (déduction faite de la CSG et CRDS), il s'agit d'un démarrage progressif lié à la nouveauté de cette activité à la Cavimac.

Chiffres clés

5
congés MATERNITÉ

5
congés PATERNITÉ

20
arrêts MALADIE

Montée en charge de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

La Complémentaire Santé Solidaire est un nouveau dispositif de l'État mis en place depuis le 1er novembre 2019 (fusion de l'ACS et la CMU-C).

Chiffres clés*

3 342 dossiers C2S

3 088 dossiers CSSP (Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière)

* Situation au 31/12/2020

Contribution au dispositif « Contact tracing »

Du 11 mai au 31 décembre 2020, le service a répondu, par téléphone ou par mail, à **14 demandes « urgentes » d'identification d'assurés affiliés au régime social des cultes**.

Les prestations retraite

Le service Prestation Retraites a déployé en 2020 de nouvelles actions :

Déploiement du système d'information de la Cavimac : Icare et Vision, pour le calcul automatisé du Fond de Solidarité de la Vieillesse et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Une nouvelle fonctionnalité de Vision-Icare en 2020 s'est traduite par la **mise en place d'un module de calcul automatisé pour le calcul des allocations non contributives du minimum vieillesse**. Avec cette évolution, les délais de traitement des prestations FSV/ASPA seront encore plus performants.

Intégration de la Cavimac en juillet 2020 au RGCU

La Cavimac a intégré le RGCU en juillet 2020. Depuis cette date, le service des prestations vieillesse utilise cet outil pour la consultation et la remontée des carrières « Cavimac » et récupère ces données dans son outil de calcul des pensions « Icare » pour la liquidation des retraites.

Dernière campagne des Déclarations Annuelles des Données Sociales gérées par le service Carrière

Début 2020 a marqué la dernière campagne des Déclaration Annuelles des Données Sociales Cavimac (DADSc) au titre de l'année 2019. À compter du 1er janvier 2020, **la DADSc a en effet été remplacée par la Déclaration Sociale Nominative (DSN)** établie par la Cavimac à partir des données de télédéclaration et de télépaiement des cotisations.

1 196
DADSc ont été réalisées via net-entreprises par les collectivités cultuelle pour la dernière campagne

Chiffres clés

434
pensions de vieillesse liquidées en 2020

46
pensions de réversion liquidées en 2020

54
Allocation de Solidarité aux personnes âgées liquidées en 2020

1 889
relevés individuels de situation envoyés en 2020

1 439
Estimations indicatives globales envoyées en 2020

Le service médical

Pôle CPR2A (Contrôle des Prestations et Relations Avec les Assurés)

Le pôle CPR2A est chargé de donner un avis sur les demandes de prestations formulées par les assurés et soumises à l'avis du médecin-conseil :

- Prise en charge à 100 % ;
- Transports ;
- Appareillage (fauteuils roulants manuels ou électriques, prothèses, orthèses…) ;
- Invalidité, inaptitude ;
- Soins à l'étranger ;
- Délivrance de médicaments pour départ à l'étranger ;
- Traitement des dossiers Recours Contre Tiers (RCT) ;
- Forfait Soins Infirmiers (premières demandes et renouvellements) ;
- Depuis le **1er juillet 2020**, suivi des arrêts de travail en maladie.

En 2020, le pôle CPR2A a donné 7 279 avis, toutes prestations confondues.

Sœur André âgée de 117 ans, assurée retraitée de la Cavimac, doyenne française et européenne.

Pôle Prévention en Santé (PPS)

Malgré le contexte sanitaire, l'activité de prévention, stoppée nette lors du confinement, a pu reprendre progressivement, d'abord au début de l'été, puis en septembre. Néanmoins, cette reprise d'activité n'aura pas permis de rattraper le taux de participation, globalement nettement inférieur à celui des années précédentes.
Nos assurés ont pu bénéficier des **actions de prévention pilotées par le régime général** : vaccination contre la grippe saisonnière, PRADO, SOPHIA, MT'Dents, dépistages organisés des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus.
Côté Cavimac, nos **Examens de Prévention en Santé (EPS)** ont pu être réalisés, avec un taux de participation de près de 25 %.

Des sessions de préparation à la cessation en responsabilité ont eu lieu à Paris et en Normandie.

Une innovation en matière d'action sociale

Avec près de 8,5 millions d'euros d'aides accordées en 2020, l'Action Sanitaire et Sociale se révèle une fois de plus comme un apport essentiel proposé aux assuré(e) et aux collectivités afin de les accompagner face à leurs difficultés financières ou sociale.

Afin d'optimiser les procédures de traitement des demandes, **un Schéma Directeur de l'Action Sociale fixant les actions à mener pour les deux ans à venir a été rédigé et validé par la Commission ASS du 10 décembre 2020**. Initialement parfaitement adaptée aux spécificités de ses assuré(e)s, et bien qu'ayant évolué au fil du temps et des réglementations, l'offre et la structure de l'Action Sanitaire et Sociale de la Cavimac a été modernisée pour faire face à la réalité actuelle. C'est dans ce contexte qu'un Schéma Directeur de l'Action Sociale a vu le jour.

Au-delà de ce travail visant à préparer l'avenir, le Pôle Action Sanitaire et Sociale a vu en 2020, son activité largement impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. **Des mesures exceptionnelles ont rapidement été mises en place afin d'aider les collectivités en difficultés économiques du fait de cette crise.** Ces aides sont venues s'ajouter à celles habituelles et, principalement, sont recensées pour cet exercice :

- 2 791 aides financières maladie versées (dont 1 632 accordées pour les frais dentaires, d'optique et auditifs) ;
- 119 collectivités financièrement accompagnées pour le paiement de leurs cotisations ;
- 37 aides à l'amélioration de l'habitat, individuelle ou collective, accordées.

Parallèlement, et en dépit de la crise sanitaire limitant les visites et les déplacements, **le service s'est attaché à maintenir son activité de gestion des structures habilités au Forfait Soins Infirmiers**. Le conventionnement de ces structures s'est poursuivi pour être finalisé à 99 %.

En lien avec la Direction et le Service Médical, des discussions ont également été engagées sur les évolutions possibles de la prestation spécifique FSI à moyen et long terme.

Chiffres clés

2 791
aides financières maladie versées
(dont 1 632 pour les frais dentaires, d'optique et auditifs)

119
collectivités financièrement accompagnées pour le paiement de leurs cotisations

37
aides à l'amélioration de l'habtat, individuelle ou collective, accordées

Yves Martinot,
Responsable de
l'Action Sociale

« En tant que Responsable de l'Action Sociale mon objectif est d'apporter aux assuré(e)s et aux collectivités une aide, financière ou matériel de qualité, en toute équité et en respectant les délais et les contraintes budgétaires. »

Partie 2

Organisation et responsabilités sociales

page 32 LES RESSOURCES HUMAINES

page 32 LA GESTION JURIDIQUE, LE CONTRÔLE DE GESTION ET LES MARCHÉS PUBLICS

page 33 LE SYSTÈME D'INFORMATION

page 34 LES SERVICES GÉNÉRAUX

page 34 LA COMMUNICATION

page 35 LE CONTRÔLE INTERNE ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

page 36 LA DIRECTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Des Ressources Humaines dynamiques

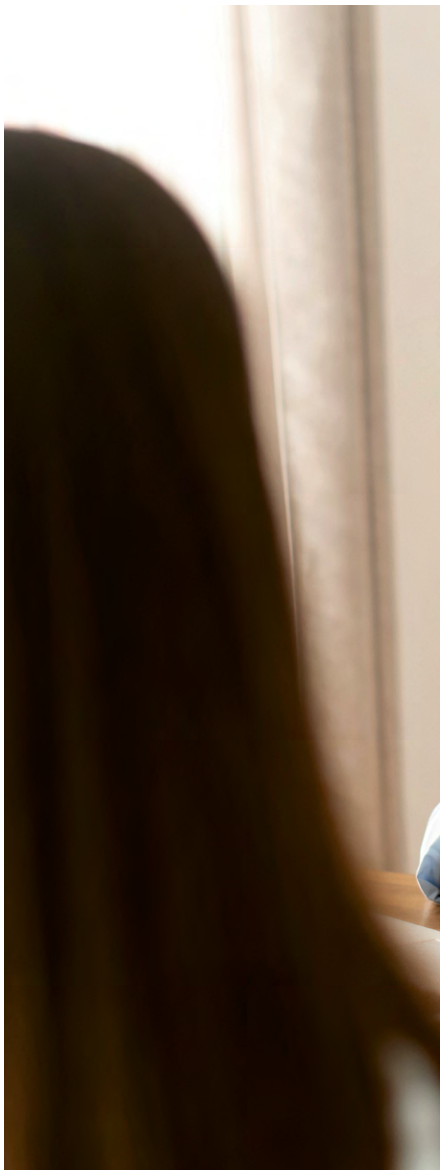

En 2020, la Cavimac comptait un peu moins de 110 agents en contrat à durée indéterminée sous convention collectivités Sécurité sociale. Malgré une activité fortement perturbée le service RH a assuré :

- **Plus de 70 entretiens professionnels** menés par l'équipe RH fin 2019/début 2020 ;
- **Près de 400 CV** reçus et exploités ;
- **24 entretiens de recrutement** menés ;
- **275 actions de formation** lancées avec toute la logistique qui l'accompagne (échange avec les prestataires, inscriptions, facturations, convocations...).

Le service RH de la Cavimac a également été contributeur dans la mise en œuvre du télétravail exceptionnel et a piloté les relations sociales pour aboutir sur la mise en place de l'accord d'intéressement 2020/2022 ainsi que l'accord OARTT 2021/2025.

La gestion juridique, le contrôle de gestion et les marchés publics

L'activité de l'année 2020 en chiffres a été animée par **59 actes d'achats** (initiés ou terminés) nécessitant l'établissement d'un contrat dont deux procédures de passation avec publication. Il s'agit des consultations relatives à la fourniture d'enveloppes et de papier (MAPA) et de la consultation relative à la solution de téléphonie (procédure formalisée avec passage devant la commission des marchés composée de membres du CA).

De plus, **69 actes de suivi** (sans les résultats relatifs aux mois d'avril et mai du fait du confinement) ont été effectués ainsi que 66 bons de commandes (certains renouvellements n'apparaissent pas ici).
Enfin, **141 contrats et marchés actifs en 2020 ont été passés** en recherchant la meilleure optimisation pour la Cavimac.

Chiffres clés

1 211 816 €
d'achats passés sur marchés/ contrats (toutes taxes comprises)

224 204 €
de dépenses mutualisées (toutes taxes comprises)

Le Système d'Information

Au cœur de toutes les problématiques de la Cavimac, la direction des systèmes d'information a réussi à mettre en œuvre le télétravail des agents et a mené de nombreux projets stratégiques pour les assurés, la Cavimac et ses partenaires comme :

- L'évolution de notre système **Vision/Icare** ;
- La mise en place **DSN et RGCU** ;
- La **migration de la messagerie** Lotus vers Outlook et le **déploiement Office 365** ;
- Le **prélèvement à la source (PAS)** ;
- La gestion de la trésorerie Maladie **(PACTOL)** ;
- La lutte contre la **fraude (FICOBA)** ;
- La refacturation aux mutuelles complémentaires **(SETDOC)** ;
- La **Sécurité des Systèmes d'Information** ;
- Le **Plans de Continuité et de Reprise Informatique** (PCI et PRI) ;
- Le renforcement de l'**infrastructure réseau** pour accéder aux applications ACOSS ;
- Le cadrage de la refonte de la **téléphonie** sous IP ;
- La mise en œuvre des requêtes dans le cadre de la **Maitrise des Risques**.

Michèle Cacavelli,
Directrice des
Ressources Humaines

« N'étant pas en contact direct avec nos bénéficiaires, les RH assurent ce lien en offrant à nos collaborateurs une organisation et des conditions de travail adaptées à une conciliation vie privée/vie professionnelle : pour assurer d'une efficience de service. »

Les services généraux

Environ 500 courriers entrants et sortants sont gérés tous les jours par les services généraux. Les services généraux ne peuvent être bénéficiaires du télétravail au regard de leur activité si particulière et essentielle pour la Cavimac. En effet, ils alimentent tous les services en scannérisant les documents afin d'assurer rapidement le paiement des prestations pour nos assurés. Malgré la crise sanitaire l'équipe a assuré une présence sur site et sans faille tout au long de 2020.

La communication

Du fait de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020, les journées d'information ont dû être annulées. Cette décision a été prise pour respecter les mesures et recommandations gouvernementales de sécurité sanitaire qui ont été mises en place pour ralentir la propagation du virus. Nous avons pris également cette décision pour protéger la santé de nos assurés, de leurs proches ainsi que celle de nos collaborateurs.

Afin de pallier ce manque de proximité avec nos assurés, **le service communication a engagé de nouvelles approches pour garder le contact**. Ainsi, l'intégration de la Cavimac sur les réseaux sociaux permettra d'accroitre sa visibilité.

La refonte du site internet a aussi été présentée au Conseil d'Administration et **sera un projet phare de 2021**, le service Communication en a été, dès 2020, un acteur central en réalisant un audit et en produisant un cahier des charges.

Le contrôle interne et la lutte contre la fraude

En 2020, le service du contrôle interne a maintenu son plan de contrôle dont l'intégration d'un nouveau risque portant sur la gestion des indemnités journalières maladie, maternité, paternité et adoption mis en œuvre à la Cavimac à compter du 1er juillet 2020. Ce dernier n'a pas allégé ses contrôles en dépit de l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19. **Les actions de lutte contre la fraude ont été poursuivies.**

Chiffre clé

31 397

dossiers contrôlés par le Service du Contrôle Interne en 2020

Évelyne Auger,
Responsable du Contrôle interne & Lutte contre la fraude

« Le rôle du Contrôle Interne est de certifier les flux de mise en paiement, au bon montant et destinataire et s'assure de la qualité du service rendu aux assurés. »

La Direction Financière et Comptable

L'activité de la Direction Financière et Comptable s'inscrit dans une démarche globale de maîtrise des risques et de qualité. Un nouveau DFC est arrivé en 2020 et a commencé son activité avec l'équipe en place. Les comptes 2020 ont été audités par le cabinet de commissariat aux comptes (Mazars) mandaté par la Cavimac. Les comptes ont été certifiés sans réserve pour la seconde année consécutive.

Les comptes de résultats

Gestion technique maladie & vieillesse

	2020	2019	Variation 2020/2019
Charges			
Prestations sociales	348 551 283 €	343 976 800 €	1,33 %
Prestations maladie	183 561 953 €	173 738 639 €	5,65 %
Prestations vieillesse	155 465 214 €	161 874 137 €	-3,96 %
Prestation invalidité	535 208 €	565 689 €	-5,39 %
Action sociale	7 845 622 €	6 336 949 €	23,81 %
Action de prévention	616 575 €	611 887 €	0,77 %
Conventions internationales	526 711 €	849 497 €	-38,00 %
Charges techniques	67 830 530 €	51 617 789 €	31,41 %
Diverses charges techniques	384 588 €	321 467 €	19,64 %
Dotations aux provisions	13 817 472 €	14 704 160 €	-0,06 %
Charges exceptionnelles	8 192 €	3 670 €	123,21 %
TOTAL DES CHARGES	430 592 065 €	410 623 885 €	4,86 %
Produits			
Remises de gestion	237 536 €	250 526 €	-5,18 %
Cotisations sociales	92 480 123 €	90 082 192 €	2,66 %
CSG	6 296 141 €	6 148 895 €	2,39 %
Prises en charge de prestation	79 317 558 €	69 338 760 €	14,39 %
Contributions diverses	236 646 942 €	229 966 624 €	2,90 %
Remboursements de prestations	788 736 €	851 552 €	-7,38 %
Autres contributions	0 €	0 €	N.S.
Divers produits techniques	107 675 €	627 473 €	-82,84 %
Reprises sur provisions	14 694 885 €	13 357 628 €	10,01 %
Produits exceptionnels	22 468 €	237 €	9 395,76 %
Produits financiers	0 €	0 €	N.S.
TOTAL DES PRODUITS	430 592 065 €	410 623 885 €	4,86 %
RÉSULTAT	**0 €**	**0 €**	

Gestion Administrative

	2020	2019	Variation 2020/2019
Charges			
Achats	62 615 €	35 911 €	74,36 %
Services Extérieurs	398 456 €	1 613 701 €	-75,31 %
Autres services extérieurs	2 152 312 €	2 412 380 €	-10,78 %
Impôts et taxes	796 909 €	736 571 €	8,19 %
Charges de personnel	6 582 069 €	6 765 320 €	-2,71%
Amortissements et provisions	2 569 698 €	2 479 623 €	3,63 %
Autres charges de gestion courante	471 395 €	610 550 €	-22,79 %
Charges financières	0 €	0 €	N.S.
Charges exceptionnelles	5 356 €	9 610 €	-44,27 %
TOTAL DES CHARGES	13 038 811 €	14 663 665 €	-11,08 %
Produits			
Produits des activités annexes	74 874 €	70 078 €	6,84 %
Reprises sur amortissements et provisions	18 188 €	192 350 €	-90,54 %
Production immobilisée	0 €	2 177 570 €	-100,00 %
Subventions	0 €	1 250 €	-100,00 %
Transfert de charges	51 345 €	110 865 €	-53,69 %
Autres produits de gestion courante	12 885 370 €	12 106 854 €	6,43 %
Produits financiers	1 419 €	1 944 €	-26,97 %
Produits exceptionnels	7 614 €	2 754 €	176,51 %
TOTAL DES PRODUITS	13 038 811 €	14 663 665 €	-11,08 %
RÉSULTAT	**0 €**	**0 €**	

Le budget COG*

*avec reports de crédit 2019

	Au titre de 2020	Exécuté 2020	Taux d'exécution
Personnel	7 237 034 €	7 205 032 €	99,56 %
Investissement	241 330 €	59 186 €	24,52 %
Fonctionnement	4 404 079 €	3 197 558 €	72,60 %

Les recettes

	Montant
Cotisations Maladie	33 741 478 €
Cotisations Vieillesse	58 704 708 €
CSG/CRDS	6 296 141 €
TOTAL	**98 742 327 €**

Le régime Cavimac est intégré financièrement, compensation ACOSS/CNAM/CNAV

Concernant la CNAV, le montant de la compensation 2020 est de 85 933 599 € réparti comme suit :

	Montant
Gestion administrative	3 644 112 €
Gestion technique	75 525 240 €
Action sociale	6 764 246 €
TOTAL	**85 933 599 €**

Concernant la CNAM, le montant de la compensation 2020 est de 163 598 713 € réparti comme suit :

	Montant
Gestion administrative	9 241 258 €
Gestion technique	153 079 258 €
Action sociale	1 278 198 €
TOTAL	**163 598 713 €**

Annexes

Données démographiques

page 40 CHIFFRES CLÉS MALADIE

page 44 CHIFFRES CLÉS VIEILLESSE

page 46 CHIFFRES CLÉS CONTRÔLE INTERNE

page 47 CHIFFRES CLÉS ACTION SOCIALE

page 47 INDICATEURS TRANSVERSES

page 48 DONNÉES CULTUELLES

Maladie

Nombre de bénéficiaires Maladie - Cotisants Maladie et ayants droits mineurs

37 543

bénéficiaires

contre 38 505 pour 2019

19 096
Hommes

18 447
Femmes

Pyramide des âges des assurés Maladie

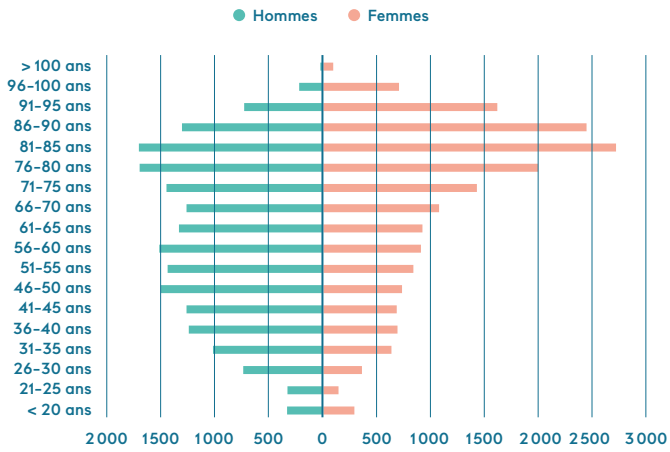

Nombre de nouveaux assurés Maladie

1 327

nouveaux assurés

soit une baisse de 14 % par rapport à 2019

804
Hommes

523
Femmes

En 2020, de plus en plus de jeunes de moins de 26 ans s'assurent à la Cavimac.

184 hommes
94 femmes

Nouveaux assurés Maladie par tranche d'âge

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 ans	70	60	**130**
21–25 ans	114	34	**148**
26–30 ans	139	62	**201**
31–35 ans	97	82	**179**
36–40 ans	79	59	**138**
41–45 ans	52	38	**90**
46–50 ans	46	36	**82**
51–55 ans	42	29	**71**
56–60 ans	32	35	**67**
61–65 ans	19	18	**37**
66–70 ans	18	8	**26**
71–75 ans	14	13	**27**
76–80 ans	23	13	**36**
81–85 ans	29	8	**37**
86–90 ans	23	14	**37**
91–95 ans	7	10	**17**
96–100 ans	0	4	**4**

Rapport démographique

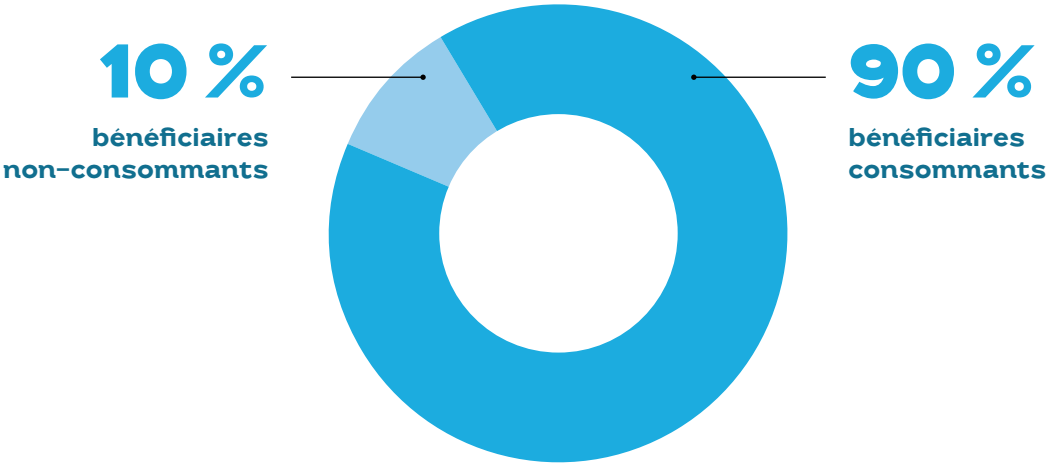

Montant des prestations en nature servies

	2020 Hors CSS	2020 CSS	2020 Total
Prestations légales « maladie – maternité »	**182 739 580 €**	**822 323 €**	**183 561 903 €**
PRESTATIONS « MALADIE »	**182 608 479 €**	**822 323 €**	**183 430 803 €**
Exécutées en ville	**68 684 097 €**	**717 063 €**	**69 401 160 €**
– Honoraires	24 435 219 €	344 032 €	24 779 251 €
– Biologie et prélèvements	3 654 119 €	44 705 €	3 698 824 €
– Pharmacie	19 403 384 €	191 413 €	19 594 797 €
– Autres prescriptions	5 861 055 €	130 189 €	5 991 244 €
– Transports	3 519 486 €	3 882 €	3 523 368 €
– Autres prestations en nature	11 800 432 €	2 843 €	11 803 275 €
– Prestations en espèces	10 402 €	0 €	10 402 €
– Soins de ville-conventions internationale	0 €	0 €	0 €
Exécutées en établissements	**113 924 382 €**	**105 260 €**	**114 029 642 €**
– Établissements sanitaires	43 412 485 €	79 254 €	43 491 739 €
– Établissements médico-sociaux	59 410 974 €	0 €	59 410 974 €
– Cliniques privées	11 100 923 €	26 006 €	11 126 929 €
PRESTATIONS « MATERNITÉ »	**131 100 €**	**0 €**	**131 100 €**
Exécutées en ville	**98 705 €**	**0 €**	**98 705 €**
– Honoraires	44 469 €	0 €	44 469 €
– Biologie et prélèvements	7 349 €	0 €	7 349 €
– Pharmacie	14 560 €	0 €	14 560 €
– Autres prescriptions	3 698 €	0 €	3 698 €
– Transports	2 442 €	0 €	2 442 €
– Prestations en espèces	26 187 €	0 €	26 187 €
Exécutées en établissements	**32 396 €**	**0 €**	**32 396 €**
– Établissements sanitaires	8 517 €	0 €	8 517 €
– Établissements médico-sociaux	0 €	0 €	0 €
– Cliniques privées	23 879 €	0 €	23 879 €

Nombre de dossiers de remboursement de soins : Feuilles de Soins Papier et Feuilles de Soins Électronique

		2019	2020
Volumétrie des données traitées	Saisie manuelle FSP	77 535 €	**62 238 €**
	Télétransmission FSE	978 915 €	**950 816 €**
	Cumul	**1 056 450 €**	**1 013 054 €**
Montants remboursés	**Cumul**	**83 891 349 €**	**80 261 987 €**

94,58 %

Taux de Télétransmission 2020

contre 93,43 % en 2019

Délais de remboursement des frais de santé : Feuilles de Soins Papier et Feuilles de Soins Électronique

5,2 jours

Délai de traitement des Feuilles de Soins Papier

3 jours

Délai de traitement des Feuilles de Soins Électroniques

Nombre de C2S accordées : stock et flux

	2019	2020
CMUC accordées	3 157	-
C2S accordées	-	3 342
Nouveaux contrats « CSS participative » Cavimac	-	201
Nouveaux contrats « CSS participative » autres Mutuelles	-	2 887

Nombre de pensionnés d'invalidité et montant des prestations servies à ce titre

66

bénéficiaires d'une pension Invalidité

535 208 €

Montant des prestations Invalidité

Vieillesse

Bénéficiaires et cotisants Vieillesse

38 158

bénéficiaires
Retraite de base et
Pension de réversion

contre 39 071 pour 2019

13 680 Hommes

24 478 Femmes

17 039

cotisants
Retraite de base

soit une baisse de 0,6 %
par rapport à 2019

10 972 Hommes

6 067 Femmes

Bénéficiaires par types de prestations vieillesse

	Hommes	Femmes	Total
RETRAITE DE BASE	13 609	23 589	37 198
– dont ACR	62	174	236
– dont ASPA	402	998	1 400
– dont FSV	302	1 977	2 279
– dont Majoration L-814-2	15	134	149
PENSION DE RÉVERSION	71	889	960
Total de Bénéficiaires vieillesse	**13 680**	**24 478**	**38 158**

Pyramide des âges des bénéficiaires Retraite de base

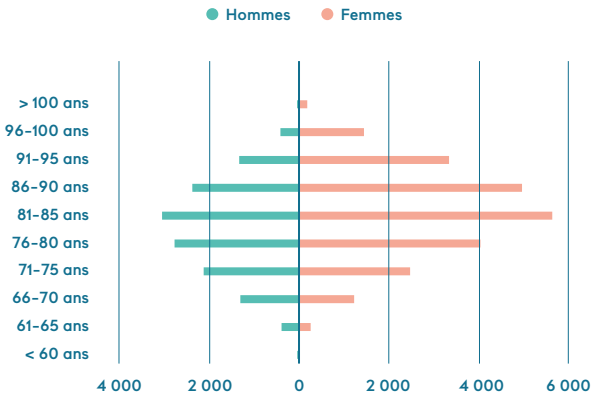

Nombre de décès

	Hommes	Femmes	Total
2019	963	1 641	**2 604**
2020	1 115	1 850	**2 965**

Rapport démographique

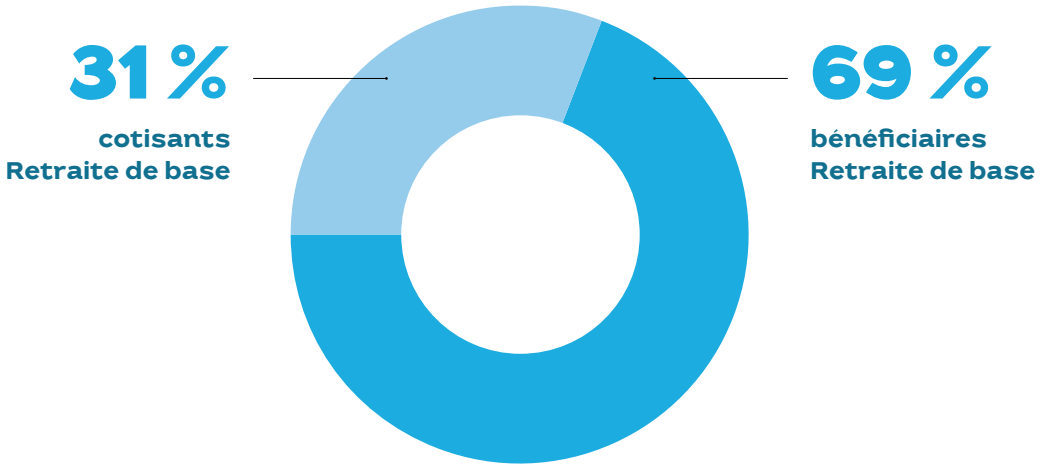

Montant des prestations Vieillesse

	2019	2020
Droits propres	139 488 191 €	133 642 464 €
Droits dérivés	965 849 €	1 026 334 €
Majoration/Allocations	21 420 097 €	20 796 417 €
Total	**161 874 137 €**	**155 465 214 €**

Contrôle interne et lutte contre la fraude, faute et abus

3 303 759
situations contrôlées
contre 2 586 039 en 2019

1 831
anomalies détectées
contre 2 059 en 2019

607
contrôles de nouveaux droits Retraite
contre 463 en 2019

104
situations suspectes détectées lors de la liquidation
contre 66 en 2019

Activités de lutte contre la fraude

391
Nombre de dossiers de fraude sur 6 722 dossiers analysés

Montant des préjudices fautifs constatés	Montant des préjudices évités	Taux de recouvrement
304 117 €	216 919 €	**30 %**

Action sociale

7 947 156 €

Dépenses totales réalisées pour les dispositifs individuels et collectifs de l'action sociale

Montant par nature des dispositifs individuels et collectifs de l'action sociale

	Montant
Aides financières maladie	746 681 €
Aides ménagères à domicile	2 530 985 €
ACR	1 204 121 €
Aides financières vieillesse	128 501 €
Aides à l'amélioration de l'habitat	474 890 €
Aides aux cotisations	2 774 626 €
Matériel médical	87 351 €
Total	**7 947 156 €**

Indicateurs transverses

Nombre d'assurés – Maladie/Vieillesse – par ETP

92 740

bénéficiaires Maladie/Vieillesse

46,14

équivalent Temps Plein dédié à la production

En 2020, un agent des services de production de la Cavimac a pris en charge

2 010 dossiers en moyenne

Données cultuelles

Répartition géographique des collectivités adhérentes
(dont établissements secondaires)

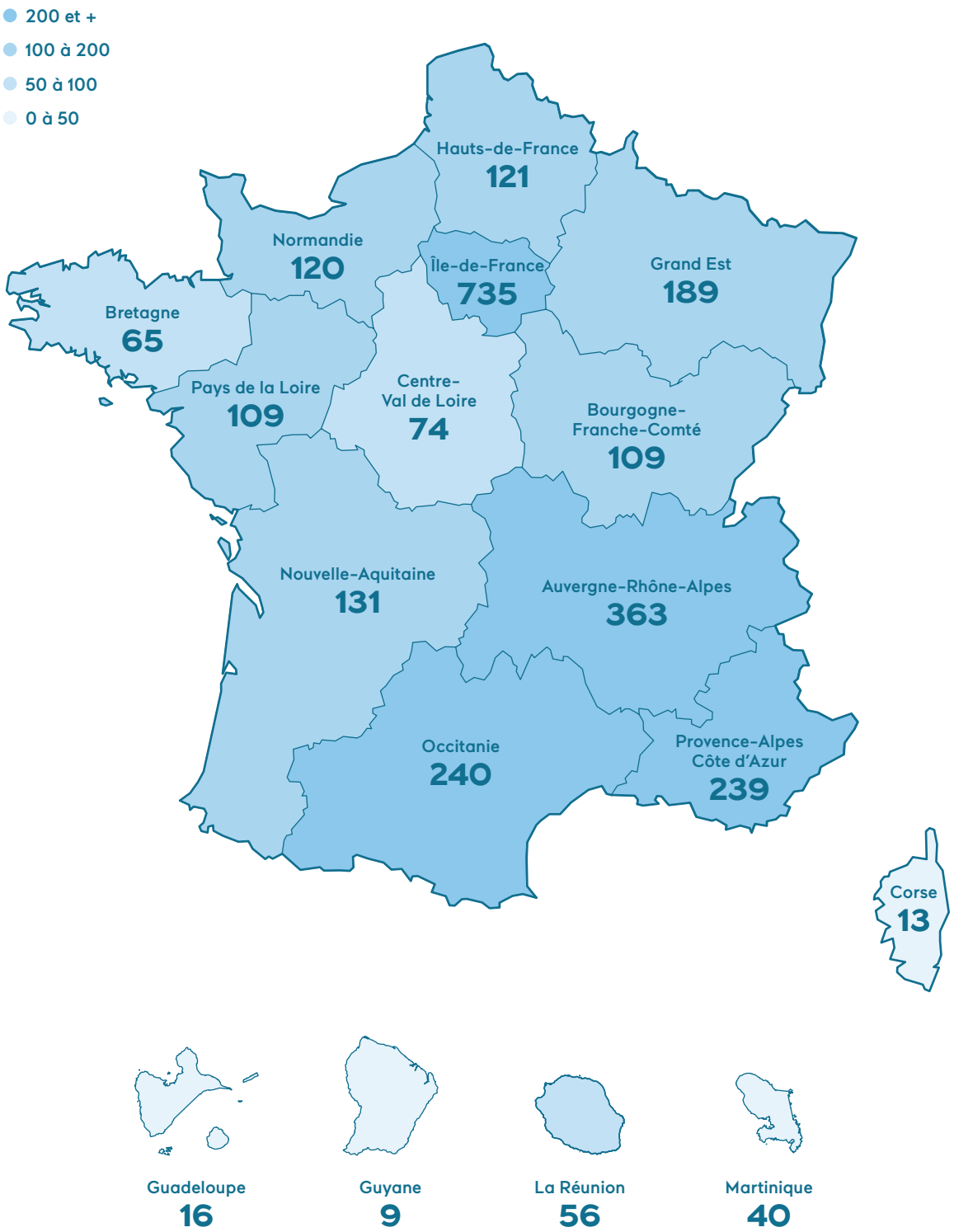

1 706
collectivités

Collectivités adhérentes par culte
(dont établissements secondaires)

Culte	Nombre	Pourcentage
Adventiste	9	0,53 %
Anglican	17	1,00 %
Autres chrétiens	22	1,29 %
Autres Cultes d'Asie	1	0,06 %
Bouddhiste	39	2,29 %
Catholique non romain	11	0,64 %
Catholique préchalcédonien	12	0,70 %
Catholique romain	925	54,22 %
Hindouiste	7	0,41 %
Judaique	2	0,12 %
Musulman	51	2,99 %
Orthodoxe	18	1,06 %
Protestant évangélique	589	34,53 %
Témoins de Jehovah	3	0,18 %

Nombre de collectivités cotisantes

Région	Nombre
Auvergne-Rhône-Alpes	229
Bourgogne-Franche-Comté	74
Bretagne	47
Centre-Val de Loire	44
Corse	9
Grand Est	116
Guadeloupe	13
Guyane	3
Hauts-de-France	75
Île-de-France	438
La Réunion	39
Martinique	36
Mayotte	1
Normandie	85
Nouvelle-Aquitaine	93
Occitanie	168
Pays de la Loire	72
Provence-Alpes-Côte d'Azur	164

Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes
Rapport d'activité 2020

Responsable de la publication :
Laurent Varnier

Rédaction :
Laurent Varnier, Abdenbi Lazrak, Stéphanie Gaillard, Evelyne Auger, Sylvie Billard, Nathalie Buisine, Dominique Cacavelli, Michèle Cacavelli, Franck Calatayud, Catherine Couturier, Hortense De Lavergne, Jean-François Guimard, Eric Landais, Julien Le Saout, Yves Martinot, Christine Pilatre, Mathilde Risse-Fleury, Jodelle Salapamba, François Soliveres, Jean-Marc Toffolon

Conception et réalisation :
BA-BA (www.ba-ba.fr)

Crédits photographiques :
Cavimac, Burst, Adobe Stock, Vecteezy

Impression :
ESAT MARSOULAN

Retrouvez toute l'actualité de la Cavimac sur les réseaux sociaux :

Cavimac

Cavimac1

Cavimac

Cavimac
Le Tryalis
9, rue de Rosny
93100 Montreuil

www.cavimac.fr